

BULLETIN DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE FONDATION ESSEC

Merci de retourner ce bulletin avec un RIB (obligatoire) par email à fondation@essec.edu ou par courrier à : Fondation ESSEC, 3 avenue Bernard Hirsch, CS 50105 cergy, 95021 Cergy-Pontoise Cedex
Contact : Sandrine Huyghe, +33 (0)1 34 43 37 01, fondation@essec.edu

COORDONNEES

Nom : _____

Prénom : _____

Diplôme et année: _____

Tel : _____

Email : _____

Adresse postale: _____

Code postal: _____

Ville : _____

Pays : _____

Je ne souhaite pas que mon nom soit publié en tant que donateur dans les supports de communication de la Fondation ESSEC (rapports, site internet...).

MON DON

> Je choisis le soutien régulier, je fais un don :

mensuel de _____ euros.

trimestriel de _____ euros

annuel de _____ euros.

> Je souhaite que mon premier don régulier soit prélevé sur mon compte bancaire au mois de _____ 20_____.

Les dons réguliers sont prélevés le 15 de chaque mois. Ces dons feront l'objet d'un reçu fiscal couvrant l'ensemble des prélèvements, envoyé une fois par an.

> J'ai bien noté que je peux suspendre ou stopper mes dons à tout moment.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À retourner avec un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) (Obligatoire)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Désignation du compte à débiter :

N° IBAN :

Code BIC :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès des créanciers à : Fondation de France 40 avenue Hoche - 75008 Paris, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Fait à :

Le : ____/____/____

Signature :

(obligatoire)

Avec un RIB en pièce jointe

FISCALITE

- Impôt sur le revenu (IRPP) : 66 % de votre don est déductible de votre IRPP, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable avec un report de l'excédent possible sur 5 ans.
- Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : 75% de votre don est déductible de l'IFI, avec un plafond de 50 000€ de déduction.

JE SOUTIENS

- Bourses sociales
- Campus 2023
- Excellence Académique
dont Entrepreneuriat
- Fonds Capitalisé
- Libre d'affectation